

ASSEMBLÉE NATIONALE

PLF POUR 2023 - (N° 273)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° II-1710

présenté par

M. Balanant, Mme Chantal Bouloux, M. Bothorel, Mme Le Feur, Mme Maillart-Méhaignerie et
M. Le Gac

ARTICLE 27**ÉTAT B****Mission « Enseignement scolaire »**

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.